

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières

Sous-Direction de l'Éducation Routière  
Bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière

**Référence :** Décret n°2008-198 du 27 février 2008 et décret n° 2008-1016 du 1er octobre 2008 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

**Affaire suivie par :** Jocelyne HOULLIER  
jocelyne.houllier@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01 40 81 80 34 – Fax : 01 40 81 81 61

Paris, le 06 NOV 2008

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

à  
Mesdames et Messieurs les Préfets  
Monsieur le Préfet de Police de Paris  
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'équipement  
Messieurs les directeurs départementaux de l'équipement et de l'Agriculture  
Chargés d'organiser l'examen du BEPECASER

**OBJET :** Modification des taux des indemnités forfaitaires d'enseignement pour l'examen du BEPECASER.

J'ai l'honneur de vous informer que les décrets susvisés ont modifié les taux applicables aux indemnités forfaitaires d'enseignement et de participation aux travaux des différents jurys des concours ou examens de l'Etat.

En conséquence, pour l'examen du BEPECASER :

Les taux applicables à compter du **1er mars 2008** sont les suivants :

Copie .....	1,51 €
Vacation de 4 heures .....	37,82 €
Taux horaire coordinateur ...	18,91 €

Les taux applicables à compter du **1er octobre 2008** sont les suivants :

Copie .....	1,52 €
Vacation de 4 heures .....	37,93 €
Taux horaire coordinateur ...	18,97 €

Je vous demanderais de bien vouloir communiquer aux coordinateurs pédagogiques de votre centre d'examen les nouveaux taux horaires applicables.

P/Le Ministre d'Etat et par délégation  
P/La Déléguée à la sécurité  
et à la circulation routières  
Le Sous-Directeur de l'Éducation Routière

Marc MEUNIER